
COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VARIZE-VAUDONCOURT

SEANCE DU 17 JUIN 2016

Nombre de membres afférents au CM : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mil seize, et le 17 juin à 19 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué le 10 juin 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Franck ROGOVITZ, Maire.

Etaients présents : Mmes. Brigitte COLLIOT, Anne-Marie HARTARD
MM. Alexandre ARUS, Grégoire CHAUDRON (à/c du point n° 4), Pascal HAMMAN, Christophe LOMANTO, Rémy RESLINGER, Franck ROGOVITZ, Jonathan ZYDKO (jusqu'au point n° 3)

Absents excusés : Mme. Marie-Laure FORNIES, MM. Michel ATTINETTI, François MICHALIK, Richard ROULAND, Henri-Louis VINCLER

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que le devis de la Société ENEDIS relatif à l'extension du réseau électrique vers le futur lotissement vient de parvenir en mairie. Afin de ne pas retarder le projet, il propose d'adopter à l'ordre du jour un point portant sur l'engagement financier du lotisseur en la matière. Le Conseil Municipal s'y montre favorable.

0. COMMUNICATIONS

Monsieur le Maire fait part des avancées obtenues à l'occasion du récent Congrès des Maires, en l'occurrence la réduction de moitié de l'effort de redressement demandé aux communes en 2017 et la reconduction du fonds d'investissement local. Des engagements ont par ailleurs été confirmés dans le domaine de la couverture en téléphonie mobile et de l'amenée du haut débit, ce qui laisse entrevoir une optimisation du financement de l'initiative départementale et intercommunale conduite en la matière. Une loi spécifique devrait être édictée en vue d'une réforme de la Dotation Globale de Fonctionnement.

Des subventions ont été octroyées par l'Etat : 500 € au titre de la prévention routière, pour l'installation des figurines symbolisant des piétons en bordure du mur de soutènement, au droit du pignon de la mairie ; 4 040 € sur le volet répartition des amendes de police pour les aménagements de voirie en traverse ; 1 200 € au titre de la réserve parlementaire en vue l'amélioration acoustique des menuiseries de la salle des fêtes.

Deux jeunes gens ont été sélectionnés par tirage au sort parmi six candidats pour participer aux travaux communaux durant une quinzaine du mois de juillet.

Des dégradations ont été commises sur le patrimoine communal. L'on relève d'une part un accident résultant d'une méconnaissance du danger (chute d'une personne ayant escaladé le toit du garage de la Rue de l'Eglise), et par ailleurs des actes réitérés de vandalisme sur les luminaires du parking de la salle des fêtes. Le premier litige s'est réglé à l'amiable ; plainte a été déposée pour le second.

Le Chemin de Plappecourt a fait l'objet de travaux complémentaires de surfacage faisant suite à l'intervention initiale en 2015 de l'Entreprise K.T.T., pour un montant de 2 090 € H.T.

En réaction aux inondations du 9 février 2016, une réunion s'est tenue avec la S.A.N.E.F. pour évoquer le ruissellement constaté depuis le talus autoroutier. La S.A.N.E.F. s'engage à participer financièrement, au prorata de la superficie de l'impluvium autoroutier, à une étude hydraulique qui sera conduite par la Communauté de Communes du Pays Boulageois. Par ailleurs, des travaux d'enrochement seront réalisés afin de favoriser l'évacuation des eaux pluviales du parking de l'Auberge, pour un coût de 1 970 € H.T.

Monsieur RESLINGER communique les informations données par ENEDIS (anciennement E.R.D.F.) au sujet du développement du compteur Linky, qui se veulent rassurantes pour la population. Il présente par ailleurs les avantages du dispositif pour les interventions à distance qui ne nécessiteront plus la présence de l'abonné.

Une consultation a été menée sous la forme négociée, en vue de la dévolution de travaux de sécurisation routière, à l'entrée du village en venant de Boulay, ainsi qu'aux deux carrefours de Vaudoncourt. L'Entreprise FERSTER a été retenue pour un montant total de 21 804,72 € H.T.

Un devis a été recueilli pour l'aménagement du point de puisage incendie du pont de la Nied Allemande, après consultation du Service Départemental d'Incendie et de Secours et du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement de la Nied Allemande. Le montant de 5 534 € H.T. étant jugé peu compétitif, la consultation sera élargie.

1. APPROBATION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

En application de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, le Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale a été arrêté le 30 mars dernier. Celui-ci prévoit la fusion de la Communauté de Communes de la Houve et de la Communauté de Communes du Pays Boulageois.

Les assemblées délibérantes concernées par cette fusion sont appelées à se prononcer sur le périmètre envisagé par cette fusion, mais également à déterminer le siège et le nom du nouvel E.P.C.I.

Le Conseil Municipal

- approuve le nouveau périmètre envisagé par la Commission ;
- détermine le siège du nouvel E.P.C.I. en la commune de Boulay-Moselle – 29 A Rue de Sarrelouis (siège actuel de la C.C.P.B.) ;
- propose de nommer le nouvel EPCI « Communauté de Communes du Pays Boulageois et de la Houve ».

2. LOGEMENT VACANT

Le locataire du rez-de-chaussée du n° 26 A Rue de la Chapelle a transmis son préavis de départ avec effet du 16 juin 2016. En application de la délégation accordée au Maire par délibération du 4 avril 2014, le loyer en vue d'une nouvelle mise en location a été arrêté à 430 euros mensuels.

Un appel pour provision sur charges d'un montant de dix euros sera dorénavant appliqué mensuellement pour ce logement locatif communal, une régularisation intervenant une fois l'an. Cette mesure sera généralisée aux deux autres logements à compter du 1^{er} janvier 2017.

L'état des lieux de sortie du 13 juin 2016 a conclu à la présence de quelques moisissures dont l'origine reste à déterminer. La restitution du dépôt de garantie de 460 euros pourra ainsi s'effectuer en intégralité, l'apparent phénomène de condensation ayant entraîné ce désordre ne pouvant pas avec certitude être imputé au locataire. Ce dernier devra toutefois s'acquitter de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 afférente audit logement au prorata des mois de présence, sitôt son montant connu.

3. PROPOSITION DE MISE A DISPOSITION DE LA RESERVE INCENDIE DU GROUPE SCOLAIRE EN FAVEUR DE LA COMMUNE POUR LE PROJET DE LOTISSEMENT

A l'occasion de la construction du nouveau groupe scolaire de Varize achevée en 2008, une citerne incendie avait été installée pour couvrir le besoin des services de secours, en l'absence d'un débit d'eau suffisant en cette zone d'altimétrie élevée.

Un projet de lotissement est à l'étude en vis-à-vis ; la question d'une réserve incendie s'y pose avec la même acuité.

Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Péricolaire des Saules de la Nied, propriétaire de la citerne, a été sollicité par le lotisseur afin de bénéficier de cet équipement technique.

Rappelant que cette citerne a été financée par les cinq communes membres, le Conseil Municipal propose que le lotisseur soit mis à contribution de la valeur de son coût d'installation, à hauteur d'un pourcentage du montant hors taxes de l'investissement qui sera à déterminer avec le Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire et Péricolaire des Saules de la Nied.

4. ETAT DES BIENS REFORMES

Le Conseil Municipal décide que les biens acquis en 2010 feront l'objet d'une réforme au 31 décembre 2016. Il s'agit de :

- article 2158 – bien n° 163 – panneaux électoraux – 1 204,13 €
- article 2157 – bien n° 164 – tracteur espaces verts – 4 975,61 €
- article 2157 – bien n° 165 – désherbeur thermique – 379,60 €

soit un montant total de 6 559,34 €.

Le présent état sera communiqué au Receveur Municipal.

5. OUVERTURE DE CREDITS

La cessation de participation de la Commune à la mise en commun de matériels par la « C.U.M.A. du Millénium », décidée en séance du 20 novembre 2015, se traduira par la restitution des parts sociales acquises lors de la création de cette C.U.M.A. en 2002, à savoir :

- 40 parts à 15 euros, soit 600 euros pour l'équipement de débroussaillage
- 20 parts à 15 euros, soit 300 euros pour la prestation de balayage

L'encaissement de ces deux recettes s'accompagnera de l'émission d'écritures d'ordre qui nécessitent l'ouverture des crédits suivants, à concurrence de 900 euros :

- recette d'investissement à l'article 266 : autres formes de participation
- dépense de fonctionnement à l'article 675 : valeurs comptables des immobilisations cédées

qui sera complétée par une réduction à hauteur de 900 euros de la prévision d'autofinancement inscrite aux chapitres globalisés 021 et 023.

Par ailleurs, le calendrier de réalisation de la transformation de l'ancienne école en logements s'étalera sur les deux exercices 2016 et 2017. De ce fait, les acomptes de maîtrise d'œuvre versés l'an passé feront l'objet d'un transfert au chapitre des immobilisations en cours et non à celui des immobilisations corporelles. Afin de permettre cette opération d'ordre, un virement de crédits d'un montant de 2 796 € est nécessaire depuis l'article 21318 « autres bâtiments publics » vers l'article 2313 « immobilisations corporelles en cours – constructions ». La recette est prévue à l'article 2031.

L'assemblée délibérante entérine ces diverses écritures comptables.

6. AMENAGEMENT DES ABORDS DU LAVOIR DE LA ROUTE DE PONTIGNY ET DU BAS DE LA RUE PRINCIPALE - DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement de la Moselle a élaboré une esquisse d'aménagement des abords du lavoir de la Route de Pontigny, en considérant l'obligation de pallier rapidement le risque d'effondrement partiel du mur de pierre ancien qui délimite le domaine public depuis la propriété privée voisine.

Le projet d'aménagement de ce secteur pourrait être complété par la rénovation des trottoirs et usoirs de la section basse de la Rue Principale, venant en complément des ouvrages déjà réalisés en partie haute il y a une dizaine d'années.

MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) propose d'assurer une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage, consistant en la réalisation d'une étude de définition (aménagement qualitatif aux abords du lavoir, voirie sur trottoirs et usoirs, enfouissement des réseaux), et la réalisation des pièces de consultation des maîtres d'œuvre ainsi que des entreprises.

Le montant forfaitaire de l'intervention s'établit à 2 020 € H.T.

Le Conseil Municipal décide de confier l'étude désignée à MATEC, aux conditions proposées, et délègue Monsieur le Maire pour comparaître à la signature de la convention relative à cette opération, ainsi qu'à celle de tout document contractuel avec les différents partenaires concernés, notamment le Département de la Moselle, gestionnaire des voies, ou encore avec les concessionnaires de réseaux.

7. SIGNATURE D'UNE CHARTE POUR LA PROTECTION DU CIEL ET DE L'ENVIRONNEMENT NOCTURNES

La proposition de modulation des horaires de fonctionnement de l'éclairage public décidée en précédente séance a reçu un avis favorable lors de la réunion publique du 15 avril 2016. L'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes (A.N.P.C.E.N.) a apporté son concours lors de la réflexion préalable menée en amont de cette prise de décision.

L'association propose de conclure avec la commune une charte visant à la définition des bonnes pratiques en matière de préservation du ciel nocturne et d'économies d'énergie. Outre l'extinction partielle déjà en vigueur, la pertinence et l'optimisation du fonctionnement de chaque point lumineux sera susceptible d'être améliorée sur les recommandations de l'A.N.P.C.E.N.

Le Conseil Municipal donne délégation au Maire pour la signature de cette charte.

8. POINT SUPPLEMENTAIRE : PROJET DE LOTISSEMENT « LE CLOS DES MIRABELLIERS » - PARTICIPATION DU LOTISSEUR A L'EXTENSION DU RESEAU ELECTRIQUE

Par délibération en date du 6 avril 2011, le Conseil Municipal avait mis à la charge du lotisseur NEXITY le coût de la réalisation de l'extension électrique nécessitée par son projet, hors terrain d'assiette. L'arrêté de lotir est toutefois resté sans suite.

Le nouveau lotisseur EUROPEAN HOMES sera tributaire de la même obligation. A cet effet, ENEDIS a présenté un devis duquel il ressort un coût total, mise en souterrain de la portion aérienne existante comprise, arrêté à 37 183,32 € T.T.C.

La collectivité restant l'interlocuteur de la Société ENEDIS, elle sera chargée d'assurer le préfinancement de l'opération. Le pétitionnaire procédera au remboursement intégral du coût de ces travaux sitôt ces derniers réalisés.

Le Maire reçoit délégation du Conseil Municipal pour comparaître à la signature de la convention à conclure avec EUROPEAN HOMES afin de sceller cet engagement technique et financier.

Les prévisions budgétaires étant insuffisantes, le Conseil Municipal vote une ouverture de crédits de 20 000 € en dépenses à l'article 21534 « réseaux d'électrification » et en recettes à l'article 1328 « subventions d'équipement non transférables – autres ».

La séance est levée à 21 heures 15.

Fait et délibéré à VARIZE-VAUDONCOURT le 17 juin 2016.
Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

F. ROGOVITZ

Rappel des points à l'ordre du jour :

0. Communications
1. Approbation du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale
2. Logement vacant
3. Proposition de mise à disposition de la réserve incendie du groupe scolaire en faveur de la commune pour le projet de lotissement
4. Etat des biens réformés
5. Ouverture de crédits
6. Aménagement des abords du lavoir de la Route de Pontigny et du bas de la Rue Principale – Délégation de maîtrise d'ouvrage
7. Signature d'une charte pour la protection du ciel et de l'environnement nocturnes
8. P.S. Projet de lotissement « le Clos des Mirabelliers » - Participation du lotisseur à l'extension du réseau électrique

Emargement des participants :

Alexandre ARUS

Michel ATTINETTI (absent)

Grégoire CHAUDRON

Brigitte COLLIOT

Marie-Laure FORNIES (absente)

Pascal HAMMAN

Anne-Marie HARTARD

Christophe LOMANTO

François MICHALIK (absent)

Rémy RESLINGER

Franck ROGOVITZ

Richard ROULAND (absent)

Henri-Louis VINCLER (absent)

Jonathan ZYDKO